

SAAQ - Présentation par Mme Evelyne Cazalais

AQRP Outaouais le 15 janvier 2025

LES +65 ANS SUR LA ROUTE En réalité, les "vieux" sont sous représentés dans les accidents de la route. Donc faut pas se gêner pour le dire à ceux qui pensent le contraire.

ÂGE POUR CONDUIRE N'y a pas de limite d'âge pour conduire. C'est plutôt une question de capacité, physique et mentale.

CAUSE DES ACCIDENTS : Parmi ces 5 catégories (Alcool/Drogue, Émotions, Médicaments, Fatigue, Distractions), laquelle est la principale cause ? Ce sont maintenant les **DISTRACTIONS AU VOLANT !** Donc attention au téléphone, GPS, écran de bord, musique, conversations, etc.

PERMIS DE CONDUIRE

À 75 ans : il faut faire une auto-déclaration (n'y a plus de rapport médical comme avant)
Attention : le questionnaire de la SAAQ envoyé par la poste 2 mois avant notre 75^e anniversaire doit être complété et retourné, sinon notre permis n'est plus valide.

À 80 ans : Examen médical + ex. visuel, aux 2 ans.
De plus la SAAQ peut exiger Test sur Route + Évaluation par Ergothérapeute.

3 situations peuvent alors s'appliquer :

- A) Maintien du Permis sans modification
- B) Maintien du Permis avec ajout de Conditions
- C) Suspension du Permis

Conducteurs Dangereux : Qui peut signaler une incapacité ? N'importe qui ou presque ! Conducteur, Professionnel de la Santé, Policier, Entourage, Citoyen. Un signalement peut se faire sur le site internet de la SAAQ (c'est anonyme).

SIGNALISATION Au Québec, il existe 600 panneaux différents ! Personne ne les connaît tous !

La majorité des accidents chez les +65 ans concernent :

- Virages à Gauche non Protégés
- Cédez le passage (faut pas stopper, faut céder)
- Carrefours giratoires (c'est Ok de signaler son intention)
- Corridors de sécurité
- Angles morts (les nôtres et ceux des camions lourds)